

# FINI LES EXCUSES!

## Nous voulons des résultats!

Près de trente-cinq ans après l'adoption de la Charte de la langue française, les cas de violation et d'agression des droits linguistiques se multiplient à un rythme exponentiel! L'arrogance linguistique est de retour.

Impératif français réclame du gouvernement du Québec, de l'Office québécois de la langue française (OQLF) et du Directeur des poursuites criminelles qu'ils utilisent tous les pouvoirs que leur accorde la Charte de la langue française et la Politique linguistique gouvernementale pour contrer la recrudescence des cas d'agressions linguistiques.

- L'OQLF a le pouvoir d'agir d'office dans les domaines des inspections et des enquêtes. L'article 167 de la Charte lui reconnaît clairement ce pouvoir. Alors, qu'il le fasse! Des cas comme ceux rapportés dans la circonscription électorale de la ministre Mme St-Pierre ou ailleurs auront désormais moins de chances d'exister!
- À l'article 151, il est mentionné que l'OQLF peut « exiger d'une entreprise employant moins de 50 personnes qu'elle procède à l'analyse de sa situation linguistique, à l'élaboration et à l'application d'un programme de francisation ». Alors, que le gouvernement du Québec et l'OQLF cessent d'invoquer la Charte pour ne pas intervenir. La loi leur en donne clairement le pouvoir. Alors, qu'ils le fassent!

- La Charte permet à l'OQLF de lancer une vaste campagne de francisation en publicisant et en diffusant largement son formulaire de plainte. Alors, qu'il le fasse et invite la population à se prévaloir abondamment de cet outil de francisation. Mais, surtout que l'OQLF traite avec diligence les plaintes qu'il reçoit et les utilise dans une optique de francisation globale des délinquants.
- Que l'OQLF envoie au Directeur des poursuites criminelles les dossiers d'entreprises récalcitrantes aux pratiques illégales et que ces dernières se voient imposer des amendes qui leur feront perdre le goût de récidiver. À cet égard, le gouvernement du Québec doit prendre les mesures nécessaires pour que le Directeur des poursuites criminelles agisse avec célérité et non deux à quatre ans plus tard comme c'est souvent le cas!
- Que l'OQLF prenne les moyens afin de s'assurer que l'Administration respecte la Politique linguistique gouvernementale qui stipule que « l'Administration privilégie l'unilinguisme français dans ses activités afin de bien marquer le fait que le français est à la fois la langue officielle et la langue normale et habituelle de l'Administration et de l'espace public ainsi que l'instrument premier de la cohésion sociale du Québec ».

Pas étonnant que le Parlement canadien multiplie les agressions contre le Québec et la francophonie lorsque l'Assemblée nationale du Québec s'écrase, n'appliquant pas ou si peu sa propre loi et en se conduisant elle-même en anglo-lâtre et anglo-mane.

**Il faut que ça bouge sur le front linguistique et cela presse!**

# RÉCOMPENSES À L'INCOMPÉTENCE!

Prise de contrôle graduelle de la Caisse par des unilingues anglais! Une nouvelle culture anglicisante est en voie de s'installer et d'aménager en anglais le monde de la finance au Québec à partir de nos épargnes et ceci grâce à la Caisse de dépôt et placement du Québec (CDPQ) et du gouvernement du Québec.

La CDPQ, l'une des plus grandes institutions du Québec, n'avait rien à foutre des droits fondamentaux des Québécois.

La situation était rendue à ce point intolérable que des employés de la filiale immobilière de la Caisse, Ivanhoé Cambridge, ont dû intervenir pour contrer l'arrogance de la CDPQ. Ils ont expédié une lettre aux médias et déposé une plainte à l'OQLF pour dénoncer l'effronterie de leur employeur.

Les cadres unilingues en cause : le président de l'exploitation d'Ivanhoé Cambridge, Kim McInnes, et le vice-président principal ressources humaines et services corporatifs, David Smith.

Gros salaires et bonus en plus, ces unilingues anglais se régalaient de cette nouvelle culture organisationnelle anglicisante au profil colonisé et imposaient l'anglais comme langue de travail privant ainsi le personnel de son droit fondamental « d'exercer ses activités en français »!

## Récompenses à l'(in)compétence

Alors que ces deux cadres n'auraient jamais dû être embauchés puisqu'ils ne répondaient pas au profil d'emploi et au critère incontournable inhérent à ce genre d'emploi au Québec « la maîtrise du français », la Caisse de dépôt et son président Michael Sabia viennent de « corriger » leur bavure linguistique en récompensant ces deux cadres déjà trop bien payés pour leur (in)compétence linguistique en améliorant leurs conditions de travail par un traitement de luxe : congés payés, cours privés, libération de temps, assistants!

Faut le faire! Des démissions ou des congédiements s'imposent à la haute direction d'Ivanhoé Cambridge et de la Caisse de dépôt.

Adresses utiles :

Raymond Bachand, ministre responsable de la Caisse  
ministre@finances.gouv.qc.ca

CDPQ

gestiondesplaintes@lacaisse.com



# FÉLICITATIONS

GA LA  
ADISQ

Animé pour une sixième année par Louis-José Houde, le 33<sup>e</sup> Gala de l'ADISQ, présenté par Radio-Canada, a été célébré au Théâtre St-Denis, le 30 octobre 2011.

Dans le cadre de cette soirée, l'ADISQ a remis 12 Félix artistiques tout en mettant l'accent sur les artistes qui ont marqué le paysage musical de la dernière année.

Félicitations à tous les gagnants du Gala de l'ADISQ!

Plus particulièrement à Marie-Mai, Vincent Vallières et Les Cowboys fringants! Mais aussi à Karkwa et Radio Radio pour leur performance! Ils étaient des nôtres au festival L'Outaouais en fête l'été passé sur la scène Loto-Québec!



# BIBLIOTHÈQUE GUY-SANCHE

## Un geste de grandeur



### Conseil municipal de Gatineau,

Nous venons d'apprendre au bulletin de nouvelles de Radio-Canada que le contrat de quinze ans entre Gatineau et Bowater se terminait ces jours-ci et qu'il ne sera pas renouvelé.

L'occasion est belle pour vous de réaliser un engagement plusieurs fois répété. Nous vous invitons à profiter de cette occasion pour faire un geste de grandeur et de désigner cette grande bibliothèque de la maison de la culture du nom de Guy Sanche et l'espace lecture destiné aux jeunes « Coin Bobino Bobinette ».

En espérant que notre recommandation n'ira pas mourir dans la Banque de noms (cimetière de noms) du Comité de toponymie trop souvent utilisée comme voie d'évitement politicienne et administrative.

Guy Sanche, Bobino et Bobinette font partie de nos vies, de notre mémoire et de « notre » histoire.

Né le 5 juillet 1934 à Gatineau, le grand comédien Guy Sanche a inventé le personnage de Bobino. Il a marqué l'histoire de Hull, de la ville de Gatineau, de l'Outaouais, du Québec et du Canada français.

*Bobino* ne fut pas qu'une émission télévisée parmi tant d'autres. Il s'agit d'une histoire d'amour qui dura 28 ans. *Bobino* a marqué l'histoire culturelle de plusieurs générations. L'émission détient d'ailleurs le record mondial de longévité pour une émission quotidienne. Guy Sanche et *Bobino*, ce n'est rien de moins que 28 ans d'histoire et 5000 épisodes, un univers magique et féérique qui fascina, combla et émerveilla plusieurs générations d'éducateurs, d'enseignants, d'enfants et de parents ! On ne peut comparer cet impact à aucune autre émission télévisée.

Guy Sanche, c'est la complicité avec les « tout-petits » de tout âge. Cet artiste de la région a su créer un sentiment d'appartenance à la francophonie. La pureté de la langue a toujours été, aux yeux de Guy Sanche, la résultante du grand respect qu'il avait pour les enfants, les parents, les éducateurs, les enseignants et pour notre culture.

Guy Sanche et *Bobino* font partie de notre histoire culturelle. Ils sont encore très vivants dans la mémoire de plusieurs générations qui seront ravies de les retrouver à la bibliothèque Guy-Sanche de la maison de la culture et notre jeunesse de les découvrir et les aimer au « Coin Bobino Bobinette ».



# DOLLAR IMPORT

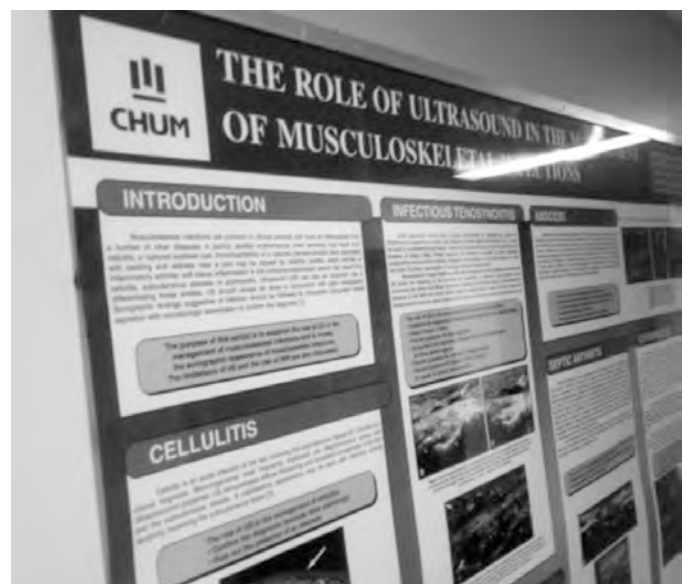
## ne respecte pas la Loi 101



« Lors d'une visite au magasin Dollar Import, *La Voix de l'Est* a acheté plusieurs produits dont les emballages ne comportent pas d'inscription en français. Quelques produits périmés ont également été trouvés sur les tablettes. Ouvert depuis environ un mois, le magasin Dollar Import, situé rue Duvernay à Granby, offre des produits de toutes sortes à des prix minimes. Mais si les économies sont au rendez-vous, le respect de la loi y fait souvent défaut. Une visite dans les allées du magasin permet de constater rapidement que plusieurs produits ne respectent pas la Charte de la langue française — la fameuse Loi 101 —, qui exige que tous les articles en vente au Québec portent des inscriptions en français. »  
(*Cyberpresse*)

# HÔPITAL ST-LUC-CHUM

## Grande affiche unilingue, anglaise de surcroît, produite par le CHUM!



# DU FRANÇAIS, IL EN FAUT PLUS !

La langue française et la francophonie  
ont besoin de vous.

**Des objectifs à la hauteur de nos moyens !** Afin de permettre à **Impératif français** d'atteindre ses objectifs, vous êtes invités à contribuer de diverses façons au financement de l'organisme.

Il est maintenant possible de devenir membre ou de faire un don en ligne à partir de notre site Web à l'adresse [www.imperatif-francais.org](http://www.imperatif-francais.org). Merci !

1. **Adhésion à Impératif français** : il suffit de remplir la fiche d'adhésion.
2. **Don en argent** : somme déterminée versée directement à l'organisme.
3. **Don en nature** : biens mobiliers ou immobiliers remis à l'organisme.
4. **Assurance-vie** : à votre décès, le capital assuré sera versé à Impératif français si vous nommez l'organisme comme bénéficiaire dans votre police d'assurance ou dans votre testament.

Clause d'assurance au testament : « Je désigne l'organisme **Impératif français** bénéficiaire du produit de la police d'assurance que j'ai prise sur ma vie avec la compagnie... , et portant le numéro... »

5. **Legs** : prévoir une clause à votre testament. En faisant un legs à Impératif français, vous contribuez au rayonnement de la langue française.

Merci ! N'hésitez pas à communiquer avec nous au 819-684-8460 ou par courrier électronique à [imperatif@imperatif-francais.org](mailto:imperatif@imperatif-francais.org) pour toutes questions relatives aux dons ou legs que vous désirez faire.



## CAMPAGNE CANADIENNE AU QUÉBEC « ENGLISH PLEASE! »

Et « faites-en une habitude ! »

Le fédéral pousse toujours plus loin ses interventions pour banaliser le français. Cette fois, Harper pousse un peu loin le bouchon ! « Aidez-moi » à angliciser le Québec !

Non satisfait d'avoir acheté par une prime à l'anglais de 800 \$ par année le droit des fonctionnaires fédéraux québécois — et ils sont plus de 60 % ! — de travailler en français au Québec, le gouvernement fédéral fait passer sa croisade pour angliciser le Québec à la vitesse supérieure.

Les agressions linguistiques se multiplient !

Dans le courriel ci-dessous, les Langues officielles\* lancent une campagne d'anglicisation au Québec « Aidez-moi... English Please! » et invitent même les employés et employées fédéraux à en faire « une habitude » !



Aujourd'hui, je parle anglais !

Tous les jeudis, portez votre épinglette « Aidez-moi... English please ! ».

Faites-en une habitude !

Kathleen Wheeley

Coordonnatrice des langues officielles

514-283-0949



\* Vous aurez compris que le gouvernement fédéral utilise le concept des « langues officielles » pour faire progresser au Québec la langue qui est plus officielle que l'autre, l'anglais !

### DÉTOURNEMENT LINGUISTIQUE À LA BANQUE NATIONALE

Vos épargnes servent à vous exclure ! Le premier vice-président des technologies de l'information, M. John B. Cieslak, ne parle pas français.

Tous les documents qui lui sont transmis doivent être en anglais. Tous ceux qui travaillent sur ses projets doivent maîtriser l'anglais, sans quoi ! La Banque Nationale confirme que M. Cieslak parle seulement anglais.



# CSSS DE LA MONTAGNE

Ici, on vous fait tirer la langue... au Québec!

Incroyable, mais vrai ! Ceci est grotesque à la sauce du gouvernement du Québec.

Le comble ! Un dépliant publicitaire rédigé en anglais, seulement en anglais... , posé dans la boîte à lettres familiale sur l'avenue Victoria à Côte-des-Neiges ce mercredi 26 octobre. Non pas l'annonce d'un commerçant américain qui ne saurait pas « qu'ici, c'est Pepsi... » Non, il s'agit d'un dépliant publié par le « Centre de santé et de services sociaux de la Montagne », une agence de santé du gouvernement du Québec, gérée par du personnel payé par les contribuables québécois, qui passe outre aux règlements sur la langue de communication. Ce dépliant nous apprend l'existence d'autres cliniques situées sur « Côte-des-Neiges Road », « Decelles Avenue », « Édouard-Montpetit Boulevard », « Jean-Brillant Street », « Sainte-Catherine Street West », etc. Un retour cinquante ans en arrière!



## LE FRANÇAIS VU D'OTTAWA !



Photo prise dimanche le 30 octobre au coin de Elgin et Slater, à Ottawa.

# QUÉBEC BAFOUE SES PROPRES LOIS

## Une autre preuve!

En mars 2011, le Conseil des ministres a approuvé la nouvelle *Politique linguistique gouvernementale* relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'Administration. Cette politique a pour but de guider les ministères et organismes dans leurs pratiques linguistiques et de permettre à l'Administration de jouer un rôle exemplaire et moteur dans l'application de la Charte de la langue française. Voici deux alinéas intéressants de cette Politique :

3. L'Administration privilégie l'unilinguisme français dans ses activités afin de bien marquer le fait que le français est à la fois la langue officielle et la langue normale et habituelle de l'Administration et de l'espace public ainsi que l'instrument premier de la cohésion sociale du Québec.

10. Le site Web d'un ministère ou d'un organisme est en français et la page d'accueil doit être offerte par défaut dans cette langue. Lorsqu'un site comprend également de l'information dans une autre langue, elle doit figurer dans une section distincte...

Pas étonnant que le français soit en difficulté au Québec lorsque le gouvernement lui-même ne respecte pas ses lois, politiques ou directives comme en témoigne le site Web de Transports Québec.



## TRAVAILLER EN FRANÇAIS, C'EST TOUT À FAIT NORMAL!

Au recensement de 2006, sur près de huit millions d'habitants au Québec, seuls 336 785 d'entre eux ont déclaré être unilingues anglais.

L'exigence de l'anglais à l'embauche viole le droit de toutes les citoyennes et de tous les citoyens de travailler en français au Québec. Elle est source de discrimination systémique et d'exclusion privant les travailleurs de leur droit.

Seuls une aberration ou un relent de colonialisme peuvent expliquer que l'on prive l'ensemble de la nation québécoise de ses droits fondamentaux pour accommoder ces quelques-uns qui auraient de toute façon avantage à apprendre la langue commune d'usage public au Québec, le français.

Impératif français réclame des gouvernements des mesures fortes qui renforceront le droit de tous les Québécois et de toutes les Québécoises de travailler en français au Québec.

Travailler en français au Québec, c'est un droit et même un devoir. Les gouvernements doivent prendre leurs responsabilités pour que cessent ces pratiques systémiques de discrimination à l'embauche. Nous invitons tous les employeurs à réviser leurs pratiques de gestion et les employés, à se faire respecter.

# Le père Noël a besoin de vous!

Infatigable, Impératif français relance sa campagne promotionnelle « Le père Noël a besoin de vous ! » En effet, Impératif français n'aura de cesse qu'il n'atteigne son but : que tous les citoyens québécois puissent faire tous leurs achats en français et être reçus, servis et informés en tout temps dans cette langue.

Comme chaque année, Impératif français lance une vaste campagne promotionnelle « Le père Noël a besoin de vous ! » auprès des consommateurs afin de les encourager à favoriser par leurs achats les marchands et les entreprises qui les respectent, ceux chez qui tout est en français ! Impératif français rappelle à tous et à toutes que le vrai père Noël parle français et qu'il s'empresse toujours d'accueillir, de servir et de vendre tous les produits désirés en français. Quant aux imitations du père Noël, Impératif français invite tout un chacun à ne pas mordre à leur hameçon et à faire leurs emplettes de Noël ailleurs, chez d'autres commerçants qui offrent d'emblée, dans le plus grand respect, un service exemplaire et des produits tout en français. Encourageons-les ! Votons pour eux avec notre piastre !

Un service d'excellence en français signifie que « tout » est en français : l'accueil, l'affichage, le nom de l'entreprise, les dépliants, les catalogues, les brochures, les sites Web, la musique ambiante et la langue de travail. Tout est présenté en français, notamment l'étiquetage, les modes d'emploi et les certificats de garantie, rédigés en français et sans fautes ! Impératif français recommande de porter une attention particulière à la langue de travail, la langue des logiciels, des claviers d'ordinateur, des répondeurs, des jeux vidéo électroniques, des systèmes d'exploitation, des productions télévisuelles et de tout autre produit informatique ou culturel.

Et, une fois que le pli est pris, pourquoi ne pas en faire une habitude?

Les publicités sont accessibles dans notre site Web à [www.imperatif-francais.org](http://www.imperatif-francais.org)

## Impératif français lance une campagne promotionnelle « d'intérêt public » pour les marchands qui respectent les consommateurs



# LES AGRESSIONS SE MULTIPLIENT !

## Le rouleau compresseur fédéral !



Le gouvernement conservateur nomme à sa cour politique, la Cour suprême du Canada, un autre juge unilingue anglais, Michael Moldaver, qui demain décidera *in English* de la légalité des lois québécoises et de l'application des lois canadiennes à la francophonie et au Québec. « Le juge Michael Moldaver a fait l'objet de critiques parce qu'il ne parle pas français. Pour cette raison, le Nouveau Parti démocratique a dénoncé le choix du gouvernement, tout comme le Barreau du Québec. » (Radio-Canada)

Le gouvernement conservateur vient de nommer un vérificateur général incapable de parler français : « Le premier ministre Stephen Harper a annoncé hier que Michael Ferguson serait le nouveau vérificateur général du Canada. M. Ferguson remplace donc définitivement la précédente vérificatrice générale, M<sup>me</sup> Sheila Fraser, partie en mai dernier. (...) Il ne parle pas français, mais promet de l'apprendre. » (*Le Devoir*)

Le gouvernement conservateur de Stephen Harper s'apprête à adopter le projet de loi C-17 qui exempte certaines sociétés fédérales actuelles ou futures de l'obligation de respecter certaines dispositions de la Loi sur les langues officielles en plus de soustraire Air Canada « de l'application de l'article 25 de la Loi sur les langues officielles. . . ».

Air Canada, avec l'appui du gouvernement conservateur, impose à son personnel une convention collective qui exige des francophones qu'ils renoncent à leurs droits et à l'égalité de leurs droits avec ceux de leurs collègues anglophones : « The Parties agree to prepare and print English and French versions of the Collective Agreement within six (6) months of ratification. However, for this Collective Agreement, the timelines for the publication of the French version is waived. »

Nous ne parlerons pas ici du registre des armes à feu, bien que . . .

Devant cette succession d'agressions, Impératif français invite l'ensemble de la société canadienne, plus particulièrement le Québec et la francophonie, à exercer toutes les pressions nécessaires pour que cessent les provocations du gouvernement fédéral.

# OQLF :

## ENCOURAGEMENT À L'ILLÉGALITÉ

### Très peu de poursuites criminelles

« Le gouvernement du Québec et l'OQLF encouragent l'arrogance, les agressions linguistiques, l'illégalité et la violation des droits fondamentaux en soumettant très peu de dossiers au Directeur des poursuites criminelles pour sanctions et amendes.

Pas étonnant dès lors que la situation se détériore dans l'ensemble du Québec, mais encore plus dans les régions de Montréal et de l'Outaouais. »

### Extrait du site Web Canoë :

#### OQLF

« Les plaintes en forte progression », sauf que..

« Le nombre de plaintes enregistrées à l'Office québécois de la langue française (OQLF) a augmenté de 24 % comparativement à l'an dernier, a appris le quotidien 24H. [...] »

Selon M. Bergeron, porte-parole de l'OQLF, les facteurs sont nombreux pour expliquer la hausse du nombre de plaintes. "Il y a des organismes de défense du français\* qui font parfois de la promotion au sein de leurs membres pour faire des plaintes, a-t-il indiqué. Également, lorsqu'il y a des reportages dans les médias, ça augmente peu de temps après" [...]

Une fois les plaintes enregistrées, un inspecteur valide l'information afin de voir si l'affirmation est fondée. Si tel est le cas, un délai est accordé au fautif pour corriger la situation, faute de quoi le dossier peut être déposé devant le Directeur des poursuites criminelles et pénales.

**Il est cependant plutôt rare que de telles mesures soient prises. En fait, cela ne représente que 2 % des cas. »**

\* Note d'Impératif français : Ici, on parle de notre organisme Impératif français. Félicitations à tous ceux et à toutes celles qui exigent le respect de leurs droits, que ce soit par le dépôt de plaintes à l'OQLF, auprès des entreprises fautives ou autrement!

**Moi, je dépose des plaintes à l'OQLF et auprès des entreprises fautives.**

## Fiche d'adhésion (à découper et à retourner)

*Nous acceptons des dons*



**Impératif français**

C. P. 449, succ. Aylmer, Gatineau  
(Québec) J9H 5E7

**819-684-8460**

[www.imperatif-francais.org](http://www.imperatif-francais.org)

[secretariat@imperatif-francais.org](mailto:secretariat@imperatif-francais.org)

Nom \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_ Code postal : \_\_\_\_\_

Téléphone au domicile    Téléphone au travail    Télécopieur  
 Adhésion     Particulier (15 \$ ou 12 Euro)  Don ( \_\_\_\_\_ \$)  
 Renouvellement     Organisme (50 \$ ou 35 Euro)  Total ( \_\_\_\_\_ \$)

Date \_\_\_\_\_ Courriel \_\_\_\_\_

Chèque inclus \_\_\_ Carte de crédit : VISA : \_\_\_\_\_ MASTER CARD : \_\_\_\_\_

Carte no : \_\_\_\_\_ Exp. : \_\_\_\_\_